

Image not found or type unknown



paiement du fermage en fin de bail

Par roquier, le **25/05/2011** à **14:34**

je possède des terres en location, le fermier vient de nous acheter cette terre au 18/05/2011 (signature de l'acte) Or le bail va de janvier à décembre, payable par semestre à terme échu. Nous voulons lui réclamer les 4 mois de 2011 du fermage (il a payé 2010). Sommes nous dans notre droit?

Pour le moment il refuse, et lors de l'acte de vente le notaire n'a pas voulu se prononcer dans un sens ou dans l'autre.

Quel recours avons nous si nous sommes dans notre bon droit?

merci